



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES ACTIONS DE FORMATION

DESIGNATION

La société AFFORDANCE formation met en place et dispense des formations intra-entreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute action de formation implique, pour le client, l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque formation, Affordance formation s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Une convention sera établie entre les deux parties. À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

PRISE EN CHARGE

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société AFFORDANCE formation ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros net de taxe. Le règlement des factures peut être effectué par virement ou par chèque.

Le prix comprend : le coût pédagogique et technique et les supports de cours.

Il ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement, et de repas éventuels des stagiaires. Pour les formations intra-entreprises, une facture est émise à l'issue de l'intervention ou en fin de mois si l'opération se déroule sur plusieurs mois pour les interventions ayant eu lieu pendant ce mois.

Le règlement est immédiatement exigible.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse suivante : sophiedeparscau@gmail.com. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur

de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 10% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à la société AFFORDANCE formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société AFFORDANCE formation ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

PROGRAMME DE FORMATION

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société AFFORDANCE formation sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre la société *AFFORDANCE FORMATION* et le client relèvent de la Loi française. Le fait pour la société *AFFORDANCE FORMATION* de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Toutes conventions de formation conclues par AFFORDANCE formation sont soumises à la loi française.

Pour toutes contestations relatives aux conventions de formation réalisées par notre organisme de formation et sur l'application ou sur l'interprétation de nos conditions générales de vente, seul le tribunal de commerce de Rennes sera compétent.